

## Discours d'Agnès BUZYN

### Lancement de la mission sur les métiers du grand âge

Mercredi 3 juillet 2019

Madame la ministre, chère Myriam El-Khomri,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Cher Dominique Libault,

Cher Jean-Philippe Vinquant,

Mesdames et messieurs les représentants des associations et fédérations,

Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements et de services,

Mesdames, messieurs,

Nous voilà donc réunis pour une **nouvelle étape**, qui est une étape **majeure** dans la réforme du grand âge et de l'autonomie que nous sommes en train de construire.

J'espère que vous ne m'en voulez pas d'interrompre pendant quelques minutes votre journée de travail sur les innovations dans le secteur médico-social pour installer officiellement la mission sur les métiers du grand âge.

Vous êtes très nombreux, représentants des secteurs et des métiers du grand âge, tous impliqués dans des dynamiques de transformation. Alors l'occasion était trop belle, je m'en serai voulu de ne pas la saisir.

Le 28 mars dernier, pour la remise des résultats de la grande concertation, à laquelle vous êtes nombreux à avoir participé, j'avais fait part des grands principes de la **méthode** que j'allais adopter pour mettre en œuvre cette réforme.

De la méthode, il en faut pour aborder cet enjeu formidable, pour saisir de manière claire et distincte nos forces, nos faiblesses, et pour être à la hauteur de nos ambitions.

M'exprimer devant vous ce matin, c'est bien entendu l'occasion d'installer la mission confiée à **Myriam EL-KHOMRI**, mais c'est aussi l'occasion de faire un point d'étape sur l'avancée globale de ce chantier qui va devenir central dans le temps II du quinquennat.

Parce que c'est désormais une évidence partagée par tous : le Président de la République, dans son allocution du 25 avril, puis le Premier ministre, dans son discours de politique générale du 12 juin, l'ont rappelé. Le Premier ministre a même parlé d'un grand marqueur social du quinquennat.

Pour le dire simplement : tous les feux sont au vert.

Ce passage au premier plan des priorités politiques, nous l'avons **préparé et travaillé tous ensemble**, parce que nos priorités politiques, ce sont d'abord les préoccupations des Français.

Nous avons pris le temps d'une très vaste concertation, et je salue évidemment Dominique Libault, dont l'opiniâtreté et l'engagement nous ont permis d'identifier les pistes à privilégier et les priorités à établir pour la réforme.

Nombre des pistes évoquées lors de cette concertation ont d'ailleurs été confirmées dans le cadre du grand débat national.

Ce que nous avons entendu, c'est une véritable angoisse des Français, de tous les Français sans exception, parce qu'aucune famille n'est épargnée.

J'ai encore bien présent à l'esprit mon premier grand débat à **Trappes**, et l'intervention poignante d'un homme qui, en voyant à la télévision que j'étais à quelques kilomètres de chez lui, n'a pas hésité une seconde et a pris sa voiture pour venir me questionner, en bousculant un peu le protocole.

**Il voulait me parler de sa mère âgée, pour laquelle il s'inquiétait beaucoup.**

**Et cet homme n'est pas un cas isolé**, si l'on tient compte des tendances et des récurrences observées dans ce grand débat, et qui sont, je crois, autant de symptômes de l'angoisse que j'évoquais.

Ces Français :

- ce sont des retraités qui ont à leur charge un parent très âgé et qui doivent payer l'EHPAD avec leurs propres pensions ;
- ce sont des proches aidants qui se démènent parfois au prix de leur propre santé pour le maintien à domicile d'un père ou d'une mère ;
- ce sont des personnes âgées, d'abord et avant tout, qui ont peur de peser sur leurs enfants et leurs petits-enfants.

S'agissant des professionnels, je connais leur dévouement mais je connais aussi leurs inquiétudes et leurs conditions de travail souvent très difficiles.

Pas plus tard que la semaine dernière, à l'occasion de la canicule qui a frappé notre pays, je me suis rendue dans le Gard, à Lunel.

Là-bas, sous une chaleur de plomb, j'ai rencontré deux aide-soignantes, Sylvie et Marine, dans un Service de soins infirmiers à domicile.

Il y a des rencontres qui marquent, voire qui bouleversent, et je peux vous dire que celle-là en fait partie.

Dans des conditions extrêmes, et vous avez en mémoire les températures enregistrées la semaine dernière, ces femmes prodiguaient les soins à une personne âgée ayant perdu en grande

partie son autonomie : elles les prodiguaient pourtant avec la même attention et avec une humanité remarquable.

Ces exemples ne sont que des exemples, mais ils renforcent ma détermination à valoriser ces métiers, à valoriser les métiers du grand âge et de la perte d'autonomie, et j'y reviendrai.

En définitive, le calendrier tel qu'il a été fixé, c'est bien celui d'une grande loi qui doit nous permettre de faire face au choc démographique à venir.

Ce sont en effet des données simples, que nous devons tous avoir en tête, je crois. En 2050, près de 5 millions de Français auront plus de 85 ans ; le nombre d'aînés en perte d'autonomie aura presque doublé par rapport à aujourd'hui.

Pour nous permettre collectivement de faire face à ce véritable choc, nous passerons par un projet de loi présenté à la fin de l'année, qui devra fixer à la fois les grands déterminants de l'offre de demain, la gouvernance et le financement qui y seront associés.

Nous bâtirons bien une **couverture du risque de perte d'autonomie lié à l'âge**, financé par la solidarité nationale. Cela ne veut pas dire que l'assurance privée complémentaire n'aura aucune place dans le système de demain. **Mais le socle de la couverture de ce risque, je le répète, ce socle existera et il sera public.**

Vous connaissez les grandes orientations qui structurent le futur projet de loi.

C'est d'abord la priorité au maintien à domicile, que souhaite la majorité des Français.

Ce **virage domiciliaire**, nous l'appelons de nos vœux depuis si longtemps. Et des étapes ont été franchies pour le faciliter, notamment par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Nous devons penser plus loin ; de façon plus ambitieuse.

Et je crois que je ne vous apprends rien, à vous qui êtes ici aujourd'hui. Car l'objectif de votre journée de travail, c'est justement de penser des réorganisations, des transformations des modes de travail qui changeront le quotidien des professionnels, des aînés, des aidants.

Nous devons créer des réflexes de prévention, pour repousser au maximum la perte d'autonomie et permettre le maintien à domicile.

Cela passera par de l'information sur les comportements de santé, évidemment : je veux que chacun sache comment préserver son autonomie le plus longtemps possible, en adaptant les bons comportements très tôt. Diffuser ces comportements, vous savez que c'est, dans toutes mes actions, une priorité absolue.

La transformation des modes de vie et des comportements à la perspective du vieillissement, c'est bien cela, la révolution qu'il nous faut mener.

Cela passera aussi par un réflexe d'aménagement des logements.

Avec Julien Denormandie, nous mettrons en œuvre un programme ambitieux d'adaptation simple des logements, parce que des équipements élémentaires peuvent éviter des chutes aux conséquences parfois très graves sur l'autonomie.

Pour créer ces réflexes, nous utiliserons les bons leviers de sensibilisation, et je pense en particulier au rendez-vous de prévention lors du passage à la retraite, qui est en train de se développer.

Et ces réflexes, nous devons aussi les avoir à l'échelle de l'organisation de la vie sociale toute entière. Ce sont nos espaces urbains, nos équipements, nos transports, qui devront permettre demain permettre à un maximum de nos concitoyens de rester autonomes.

Pour que ceux qui le souhaitent restent chez eux le plus longtemps possible, nous devons aussi accompagner les transformations des services à domicile.

Les services à domicile de demain devront être davantage :

- Polyvalents, à travers la promotion de modèles intégrés de tous les types de soins et d'aide à domicile, tarifés pour prendre en compte les temps de coordination et de formation, qui sont indispensables.
- Ils devront être adaptés aux besoins de la personne, en intégrant notamment des actions de prévention de la perte d'autonomie,

ainsi que la capacité à intervenir dans des organisations plus souples, modulaires, mutualisées, pour répondre aux aspirations des personnes âgées.

- Les services à domicile doivent pouvoir mieux se coordonner avec l'environnement de la personne âgée : avec les proches aidants, avec les professionnels de santé et avec les intervenants associatifs, chaque fois que c'est pertinent.
- Les services à domicile devront aussi être plus valorisants et capables de mieux fidéliser les professionnels, grâce à une organisation repensée, et je sais que vous évoquez des pistes très intéressantes aujourd'hui pour avancer dans ce sens.

Un travail en profondeur sur les conditions de travail et les perspectives d'emploi doit être mené. C'est l'une des priorités de la mission que nous installons aujourd'hui, j'y reviendrai dans un instant.

Nous devons aussi mieux soutenir les proches aidants, qui rendent possible le maintien à domicile – nous annoncerons un plan dans ce sens à l'automne avec Sophie Cluzel.

Mais je peux d'ores et déjà vous dire que parmi les axes majeurs de ce plan figurera **la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de proche aidant.**

Pour la faciliter, nous allons créer un congé de proche aidant indemnisé dès la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

C'est une avancée très attendue, qui n'épuise pas par ailleurs les enjeux du soutien aux proches aidants. Je vous donne rendez-vous à l'automne pour l'annonce des autres mesures que nous prendrons.

Bien entendu, il y a des moments, des stades de perte d'autonomie où le maintien à domicile ne sera plus possible.

Nous allons encourager très concrètement les formes pertinentes d'habitat intermédiaire entre le maintien à domicile et l'établissement.

Partir de son domicile ne doit pas, ne doit plus vouloir dire que l'on se déracine, que l'on quitte son « chez-soi ». Nous soutiendrons une offre de lieux de vie qui seront aussi des « chez-soi ».

Cette idée semble simple. Mais je sais qu'elle est partagée. Et c'est souvent avec des idées simples que l'on fait des politiques fortes.

Une autre grande orientation du projet de loi, c'est un changement de modèle de l'EHPAD. De plus en plus, les EHPAD prennent en charge les personnes les plus dépendantes. C'est une réalité. Et nous nous sommes adaptés à cette réalité en augmentant le nombre de soignants.

Mais je crois que nous devons engager un changement plus profond du modèle même de l'établissement, pour mieux accompagner ce mouvement de fond.

Ce n'est pas parce que les établissements connaissent ce mouvement qu'ils ne doivent pas être des lieux où les personnes où les personnes se sentent aussi chez elles ; de vrais lieux de vie, **c'est-à-dire, des lieux où il fait bon vivre, synonymes de sérénité pour tous. Des lieux que l'on ne redoute plus.**

Ce que nous allons proposer, c'est de poursuivre l'augmentation progressive du nombre de personnels au contact des aînés.

**Mais c'est aussi de faire des établissements de véritables lieux d'expertise technique et de soutien aux familles comme aux professionnels.**

**Bien entendu, nous devons rénover en urgence les établissements** qui connaissent des difficultés majeures. C'est un premier niveau de réponse. Un niveau nécessaire, mais pas suffisant.

Nous allons aussi encourager, accompagner, financer des restructurations, pour :

- développer des formes d'accueil plus souples, qu'il s'agisse d'accueil de jour, de nuit, ou d'accueil temporaire pour offrir un répit aux aidants ;

- pour développer aussi des modes d'accueil plus spécialisés, avec des unités renforcées et des espaces aménagés pour les personnes atteintes de troubles du comportement ;
- enfin il faudra développer des solutions de soutien au maintien à domicile, adossées à l'expertise et aux ressources des EHPAD, et c'est tout l'enjeu de l'aménagement de lieux de formation ou d'animation pour les professionnels du territoire et pour les aidants.

Parmi les axes du projet de loi, je voudrais enfin en mentionner un qui me tient à cœur. C'est l'effort qui sera fait pour baisser le reste à charge des personnes qui se sentent étranglées par la perspective ou la réalité de la perte d'autonomie.

Nous travaillons également à l'élaboration d'une stratégie de promotion de la bientraitance ; et à une feuille de route ambitieuse sur la protection juridique des majeurs, qui sera un levier à part entière et fondamental de la réforme à venir – j'y veillerai.

Je n'irai évidemment pas plus loin sur la réforme « cible », car le temps des annonces à proprement parler est celui qui a été précisé par le Président de la République – une présentation à la fin de l'année. Mais je voulais d'ores et déjà partager avec vous ces grandes orientations.

**L'essentiel des mesures sera mis en œuvre progressivement, parce qu'il faut le temps de l'examen parlementaire, le temps de l'organisation.**

Mais le Premier ministre l'a bien dit dans son discours de politique générale du 12 juin : nous voulons dès à présent changer de braquet et poser des premiers jalons. Certains changements profonds se préparent là, maintenant, pour que le projet de loi tienne toutes ses promesses à partir de son entrée en vigueur.

**Ces premiers jalons seront posés dans le cadre du vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020. Ils seront donc annoncés dans ce calendrier, à l'automne.**

Je rappelle les deux sujets sur lesquels le Premier ministre nous a demandé de travailler pour des mesures à mettre en place dès 2020 : le soutien au secteur de l'aide à domicile ; l'investissement dans les établissements prenant en charge des personnes âgées.

S'agissant du soutien à l'aide à domicile, nous proposerons de franchir une **première étape** en avançant, *a minima*, dans le sens d'une homogénéisation des tarifs, aujourd'hui très disparates selon les territoires, et d'un financement des temps de coordination, de formation et de prévention.

**Par ailleurs, je veux aussi que nous favorisions dès 2020 une meilleure prise en charge des personnes âgées dans le secteur hospitalier, en cohérence avec la réforme que je mène actuellement sur la santé.**

Parmi la population âgée de 80 ans et plus, 2 personnes sur 5 sont hospitalisées chaque année. Ces passages, souvent évitables, accroissent les risques. Je veux que nous puissions y remédier en

garantissant, dans chaque territoire, l'existence d'une stratégie de prévention des hospitalisations évitables des personnes âgées.

Des équipes mobiles de gériatrie seront déployées, à terme, à l'échelle de chaque territoire pour intervenir à domicile et en EHPAD, avec pour objectif d'éviter les hospitalisations évitables et garantir le fonctionnement des filières d'admission directe.

Et je voudrais simplement rappeler que nous généralisons le versement de l'actuelle prime d'assistant de soins en gérontologie (ASG) à tous les aides-soignants des EHPAD, en la subordonnant à la réalisation d'une formation sur les spécificités de la prise en charge de la personne âgée, et en levant les verrous inutiles.

C'est un point sur lequel je me suis déjà engagée et auquel je suis très attentive.

*[Installation de la mission El-Khomri]*

Alors évidemment, cette mesure pour les aides-soignantes est une première étape dans la réflexion globale sur les métiers.

En règle générale, toute la réforme du grand âge ne réussira que si un préalable majeur est rempli : celui de l'attractivité des métiers du grand âge.

Nous y sommes, nous lançons un grand chantier, et j'en suis très heureuse.

Avant de laisser la parole à Myriam EL-KHOMRI, qui entrera dans le détail sur sa méthode, ses priorités, je voudrais simplement vous faire part de 4 messages, qui sont autant de convictions et qui dessinent le cap que nous suivrons :

→ **La première de ces convictions, je l'ai dit mais je me permets d'insister, c'est que la future réforme du grand âge ne pourra pas réussir sans un travail de fond sur l'attractivité des métiers.**

Au total, environ 830 000 ETP travaillent actuellement dans le champ de la perte d'autonomie du grand âge. Du fait de la seule évolution démographique, ce nombre devrait augmenter d'environ 20 % d'ici 2030. Ce besoin d'augmentation sera encore renforcé par les mesures à venir.

Or, nous le savons, ce secteur fait d'ores et déjà l'objet de difficultés de recrutement majeures.

A titre d'exemple, et cela me frappe : entre 2012 et 2017, on a constaté une diminution de 25 % du nombre de candidatures aux concours d'entrée des instituts de formation des aides-soignants. Comment ne pas être inquiet ?

**Travailler sur l'attractivité des métiers est donc une condition *sine qua non* de la réussite de toute réforme du grand âge.**

→ **Ma deuxième conviction, c'est que la mission doit travailler à la fois sur l'urgence et sur les métiers de demain.**

Il faudra répondre à l'urgence en mobilisant différents leviers sur lesquels Myriam reviendra.

Mais il faudra aussi accompagner la transformation de l'offre de prise en charge de nos aînés que j'évoquais à l'instant.

**Les métiers de demain ne seront plus ceux d'aujourd'hui.**

Par exemple : nous devons impérativement travailler à la polyvalence des formations et des compétences, pour que les barrières entre les établissements et les services à domicile tombent ; nous devons permettre à chacun de mieux intégrer la prévention dans les formations comme dans les pratiques.

Quoiqu'il en soit, notre ambition, c'est de **redonner du sens** aux métiers du grand âge, en répondant à l'aspiration de professionnels qui ont choisi ces métiers parce qu'ils sont profondément humains.

→ **Notre troisième conviction, c'est qu'il faut donner à cette mission un caractère très opérationnel. Ses résultats seront rendus à l'automne, pour être intégrés dans le projet de loi qui sera présenté à la fin de l'année.**

Ce n'est pas une énième mission, une énième concertation. Nous sommes déjà dans l'action.

→ **Enfin, les recommandations de la mission doivent être suivies dans le temps long. Il est aussi demandé à Myriam EL KHOMRI de proposer un mode d'organisation pérenne pour que le sujet des métiers du grand âge soit mieux piloté, en concertation avec les parties prenantes concernées.**

Chère Myriam,

Votre expérience tant professionnelle que politique sont évidemment des atouts majeurs pour cette mission. Vous connaissez parfaitement les problématiques des conditions de travail, que les personnels ont beaucoup évoquées dans la concertation.

Ces sujets vous tiennent très profondément à cœur, je le sais et cela ne m'étonne pas puisqu'il s'agit aussi de justice sociale.

Je sais que nous partageons beaucoup de convictions. Je sais aussi que vous connaissez l'exercice de l'Etat, sa grandeur, sa rigueur, sa complexité. C'est avec une immense confiance que je vous confie cette mission.

Je vous passe à présent la parole.